



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 octobre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 octobre 2016

HABITAT – PLH 2016-2021: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Carole BRUNETEAU, Gérard GIBAUT, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Yvonne VACKER

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161020-c12-10-2016-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2016

HABITAT – PLH 2016-2021: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 16 novembre 2015, la CAN a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021, qui comporte 6 axes d'intervention, dont celui relatif à la gestion de la spécialisation sociale des territoires, déclinés en un programme de 18 actions, dont celle relative au soutien à la production locative sociale dotée d'une autorisation de programme de plus de 18 M€.

Pour la mise en œuvre de l'action relative au logement social et à son volet foncier, la CAN a validé, par délibérations du 25 janvier 2016 et du 11 avril 2016, l'ensemble des conditions, modalités et dispositions d'attribution de ses aides financières accordées aux bailleurs sociaux afin de produire annuellement 90 nouveaux logements à loyers modérés. Ainsi :

- En fonction des aides de base (type de financements du logement par l'Etat ; logement collectif) et de majorations notamment liées à la qualité thermique, l'aide aux travaux d'investissement de la CAN est comprise, entre 12 000 € et 15 000 € par logement ;
- En fonction du foncier nécessaire à leur production (viabilisé ou à viabiliser), l'aide de la CAN est comprise entre 5 000 € et 15 000 € maximum par logement.

A l'appui de ces éléments et après étude et instruction des dossiers de demandes de subventions, il est proposé d'attribuer à Habitat Sud Deux-Sèvres, un montant estimatif maximal de **466 000 €**, dont **130 000 € au titre du volet foncier et 336 000 € au titre des travaux d'investissements (logements)**, répartis par opération, comme suit :

- 333 000 € pour l'achat en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 18 logements (6 T2 et 12 T3), dans l'opération globale de construction sur le site de l'ancienne « Caserne Baujet » sur la commune de NIORT ;
- 133 000 € pour l'achat en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 08 logements (4 T3 et 4 T4), dans le lotissement « Les Jardins du Moulin » sur la commune de VOUILLE.

A l'appui du tableau ci-dessous,

Communes	Opérations	Nbre de logements	Opérateurs	Bénéficiaires	Montant travaux TTC	Subventions CAN Foncier	Subventions CAN Travaux	TOTAUX
NIORT	Caserne Baujet	18	Habitat Sud Deux-Sèvres	Habitat Sud Deux-Sèvres	2 150 706 €	90 000 €	243 000 €	333 000 €
VOUILLE	Les Jardins du Moulin	08	Habitat Sud Deux-Sèvres	Habitat Sud Deux-Sèvres	1 077 294 €	40 000 €	93 000 €	133 000 €
TOTAUX	-	26	Habitat Sud Deux-Sèvres	Habitat Sud Deux-Sèvres	3 228 000 €	130 000 €	336 000 €	466 000 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider cet engagement financier prévisionnel de 466 000 € concernant la production de 26 logements locatifs sociaux sur son territoire,
- Autoriser, selon les modalités et les pièces justificatives nécessaires, le versement (par opération) de ce montant estimatif maximal, à Habitat Sud Deux-Sèvres,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161020-c12-10-2016-DE Date de télétransmission : 20/10/2016 Date de réception préfecture : 20/10/2016
--